

Le fait par une fille, même majeure, mais âgée de moins de vingt-cinq ans, de rétracter, en présence du refus de consentement de son père, une promesse de mariage par elle faite antérieurement à ce refus, ne peut devenir contre elle le fondement légitime d'aucune action en dommages-intérêts ;

Cette rétractation de consentement à mariage ayant surtout pour but l'accomplissement d'un des plus saints devoirs de l'humanité, le respect dû à l'autorité paternelle.

La cour d'assises de l'Aude vient de condamner à vingt ans de travaux forcés un ouvrier nommé Tailhan, convaincu d'avoir placé, sur le chemin de fer du Midi, un obstacle afin de provoquer le déraillement d'un train.

FAITS DIVERS.

On lit dans le Sport :

Un incident tragique s'est produit lundi à Chantilly. Vers midi, sept voyageurs venant de Paris sont descendu à la gare et se sont aussitôt dirigés vers une des contre-allées de la forêt, voisine de la gare; l'un d'eux s'est éloigné du groupe (un médecin probablement), et le duel, car c'était un duel en règles, s'est engagé.

À la cinquième passe, M. de... est tombé grièvement atteint d'un coup d'épée qui lui a traversé le corps de part en part. Les deux adversaires sont très connus dans le monde. Le blessé a été transporté à l'hôtel d'Angleterre; son état inspire de sérieuses inquiétudes.

Dans son numéro du 30 octobre 1859, la Gazette des Tribunaux a publié l'article suivant :

Quimper (Finistère). — L'opinion publique est fort émue ici à propos d'une affaire qui vient de se découvrir. Voici de quoi il s'agit : Deux individus du côté de Quimper avaient été condamnés pour vol par la Cour d'assises du Finistère, il y a quatre ans, aux travaux forcés, malgré leurs protestations d'innocence. Ils sont morts tous deux, l'un au bagne de Brest, l'autre à Cayenne. Les véritables auteurs du vol viennent d'être arrêtés, et ils auraient déclaré, paraît-il, que ceux qui ont été condamnés, sont restés tout-à-fait étrangers au crime. L'affaire s'instruit, et viendra à la session de janvier.

Les faits rapportés dans cet article étaient parfaitement exacts :

Deux habitants de Bannabe, Auguste-Pierre-Baptiste-Prosper Basse, âgé de 50 ans, et Yves Louarn, âgé de 30 ans, journaliers, avaient été traduits, le 1er avril 1854, devant la Cour d'assises du Finistère, comme accusés de vol commis la nuit, avec armes et violences, et condamnés, Louarn, aux travaux forcés à perpétuité, et Basse, à vingt années de la même peine.

Il était également vrai, comme nous le disions le 30 octobre, que de nouvelles révélations avaient fait connaître les véritables auteurs du crime. Trois hommes et une femme avaient été arrêtés, et les témoignages recueillis dans cette nouvelle instruction établissaient, dit-on, la non-culpabilité des deux condamnés de 1854. Ces accusés étaient : Millour, artiller de marine; Jambon, soldat récemment libéré; Olivier, manoeuvrier et la veuve Suquin.

Un arrêt de la Cour de Rennes avait renvoyé ces quatre accusés devant la Cour d'assises du Finistère.

Sur le verdict de culpabilité rendu par le jury, la Cour a condamné Millour et la veuve Suquin aux travaux forcés à perpétuité, Jambon à vingt ans de travaux forcés, et Olivier à quinze ans de la même peine.

le caveau de ses ancêtres, dans l'église de Sainte-Gaure.

Les autres personnes qui avaient été condamnées par le duc comme coupables de conspirations contre le régent, furent également réhabilitées par Gustave-Adolphe IV, entre autres Ehrenstrom, dont le duc avait commué la peine. — Feldmans fut envoyé à Vienne en qualité d'ambassadeur.

En se rendant à son poste, il fut appelé à Berlin pour une affaire. Lorsqu'on le présenta au roi, ce prince lui dit avec un sourire ironique, qui faisait allusion à la peine capitale prononcée contre lui : « Il y a longtemps que je ne vous ai vu ici. »

L'allusion n'échappa point à Feldmans. « Vous avez raison, sire, répondit-il; je ne suis pas venu à Berlin depuis la grande revue où Votre Majesté fit une chute de cheval. »

Aminoff fut également réintégré au service de l'Etat. Il mourut en Finlande à l'âge de 82 ans, dans la propriété de Rilax, à quelques milles d'Abo. Il conservait, dans une petite cassette fabriquée exprès, une sainte relique : le masque que portait Gustave III quand il reçut le coup mortel.

À l'expiration de la régence, Reuterholm quitta la Suède et erra par toute l'Europe sous un nom emprunté à la franc-maçonnerie ou à l'illumisme. Enfin, il s'établit dans le Holstein, chez une dame déjà âgée, mademoiselle de Lithoff. En 1815, quand l'armée suédoise fit un mouvement vers le Holstein, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il mourut, frappé d'apoplexie.

Forster, après sa mise en liberté, retrouva sa Marie.

Alm ne cessa jamais, malgré ses jambes de bois, de courir après la fortune.

Une tentative de vol, qui est un véritable roman, est racontée en ces termes par le Memorial d'Amiens. L'histoire est un peu longue, mais c'est par les détails mêmes qu'elle est curieuse :

Dans la matinée de dimanche, un individu prenant la qualité de commissaire de police, se présentait à la caserne de la rue Saint-Jacques, à Amiens, et intimait à l'adjudant de service de mettre quatre hommes à sa disposition pour procéder, disait-il, à une importante opération.

L'adjudant fit observer que, pour des missions de cette nature, on n'employait, en général, que des agents de police.

— J'ai dû recourir à vous, répartit son interlocuteur, parce que tous mes agents sont en ce moment occupés; au surplus vous ne pouvez douter de ma parole, car voici les insignes de mes fonctions.

En même temps il sortit de sa poche une écharpe de commissaire de police. L'adjudant crut alors devoir obéir à cette réquisition.

Accompagné des quatre soldats, le prétendu commissaire se transporta chez M. Lebouffy, banquier, petite rue Saint-Remi, et après avoir fait garder la porte extérieure par la force armée, avec l'ordre de ne laisser sortir personne, il pénétra dans la maison et demanda à parler à M. Lebouffy pour affaires urgentes. M. Lebouffy n'était pas encore levé; pendant qu'il s'habillait, son beau-père, M. Joly de Saille, vint tenir compagnie au visiteur; tout en causant, et sans révéler la nature de la communication qu'il venait faire, ce dernier fit adroitement tourner la conversation sur la distribution du logis et notamment sur ses différentes issues.

M. Lebouffy ne tarda pas à arriver, et son beau-père se retira. Lorsqu'il fut seul avec M. Lebouffy, le nouveau venu lui déclara qu'il était commissaire de police du parquet, que l'on venait de recevoir une dépêche portant que des billets faux, pour une somme de 25,000 francs, avaient été saisis à Lille; il ajouta que le souscripteur de ces billets, ayant été arrêté, avait désigné M. Lebouffy comme étant son complice et révélé que M. Lebouffy devait, le jour même ou le lendemain, partir pour Londres. Stupéfait et indigné, M. Lebouffy protesta énergiquement contre ces odieuses imputations, ouvrit ses livres, les fit parcourir au faux commissaire de police et finit par offrir de se rendre à l'instant même chez M. le procureur impérial.

Ce mot de « procureur impérial » et la proposition que M. Lebouffy parut faire sur le pseudo-commissaire une certaine im-ression; immédiatement son ton se radoucit; il n'avait, dit-il, aucune raison d'en vouloir personnellement à M. Lebouffy, et il était disposé à le traiter avec tous les égards que comportait la rigueur de ses fonctions; d'ailleurs, il voyait bien qu'il avait affaire à un honnête homme, et, en conséquence, il ne voyait aucunement nécessité de le conduire chez le procureur impérial; mieux valait attendre que la police eût reçu de nouveaux renseignements. Ces renseignements ne pouvaient manquer d'arriver d'un instant à l'autre; que M. Lebouffy voulût bien rester chez lui jusqu'à midi, il reviendrait lui-même à cette heure pour aviser. Cela dit, il se retira en recommandant à M. Lebouffy de ne parler à personne de cette affaire, et renvoya les quatre soldats à la caserne.

M. Lebouffy, vivement ému, se hâta de courir chez M. Brizet, juge d'instruction, qui habite une maison voisine, et de lui conter ce qui venait de se passer. M. Brizet trouva les faits singulièrement obscurs et engagea M. Lebouffy à aller trouver M. le commissaire central, ce que fit l'honorable banquier. Sur l'heure même, M. le commissaire central donna ses instructions à ses subordonnés; et leurs recherches apprirent qu'un individu se disant employé dans une administration publique et ressemblant au signalement donné par M. Lebouffy et par l'adjudant, était logé depuis quelques jours dans un hôtel, en face de la gare; qu'en outre un individu ayant aussi avec ce signalement des points assez frappant de conformité, s'était présenté dans une maison de tolérance de cette ville, se prêtant tout nouvellement nommé aux fonctions de commissaire de police du 2<sup>ème</sup> arrondissement d'Amiens, et qu'il avait demandé au maître de cette maison de lui prêter une somme de 50 fr. On avait promis de lui remettre cette somme dans la soirée.

Deux agents eurent ordre de ne pas quitter cet établissement; et quand, à six heures du soir, l'emprunteur attendu se présenta, il fut reçu par les agents qui demandèrent s'il n'avait pas, dans la matinée, rendu visite à M. Lebouffy. Cette question le jeta dans un trouble qui lui valut d'être immédiatement appréhendé au corps.

Conduit devant le commissaire central, cet individu commença par nier son identité avec l'homme qui s'était présenté chez M. Lebouffy; il se renferma dans un système de dénégations évasives; enfin, pressé de questions, il avoua en termes précis être l'auteur de la tentative de vol dont il est question.

Inscrit sous le nom de Lefort à l'hôtel, cet aventurier a déclaré se nommer Corne et être natif de Tulle (Corrèze); il se dit auteur dramatique et prétend avoir eu une pièce, le Trésor, jouée sur le théâtre de Rouen. C'est un homme de trente-six ans; sa mise est convenable, et sa personne ne manque pas d'une certaine distinction.

Invité à s'expliquer sur les intentions qu'il avait eues en s'introduisant chez M. Lebouffy, il a répondu que son plan était d'effrayer celui-ci, de spéculer sur l'émotion que ne pouvait manquer de lui causer une menace d'arrestation. Il pensait que M. Lebouffy lui offrirait, à titre de gage, soit une somme d'argent, soit un objet de haute valeur, pour obtenir de rester provisoirement en liberté; dans ce cas il se serait empressé d'accepter l'offre et de décamper ensuite au plus vite.

Ce n'était pas au hasard que notre audacieux voleur s'était présenté chez M. Lebouffy. Il avait eu le soin de prendre des renseignements sur les habitudes de l'honorable banquier; il s'était informé auprès de la domestique de ce dernier dans la rue St-Henri, et lui avait demandé si son maître était visible le dimanche, si ce jour-là les employés venaient, comme pendant la semaine, au bureau. Auparavant il avait également essayé de se procurer des renseignements analogues sur une autre maison de banque d'Amiens.

Corne a des antécédents judiciaires; employé dans une succursale du Mont-de-Piété à Paris, il a été condamné, il y a une douzaine d'années, à cinq ans de prison pour faux. A sa sortie de prison, entièrement oublié de ses anciennes connaissances, il avait successivement occupé différents emplois, et, en dissimulant habilement son passé, était parvenu à se faire attacher au commissariat central de police de Rouen comme secrétaire; il occupait encore cet emploi il y a moins de trois ans.

On écrit de Poligny, 20 février, à la Sentinelle du Jura :

Encore un malheur causé par l'abondance des neiges qui encombrant les routes! Hier, dans la soirée, le sieur Paget, du village de Champeaux, revenait d'Arbois; il s'est arrêté à Pupillin pour y souper; son repas s'est prolongé dans la nuit; enfin il s'est mis en chemin, mais, arrivé à 2 kilomètres environ de Poligny, il a succombé à la fatigue et n'a pu continuer sa route. Rencontré à une heure du matin par un habitant de Poligny, celui-ci, qui n'a pu le rapporter, s'est empressé de venir chercher du secours en ville. Le commissaire de police et la gendarmerie sont accourus avec le zèle le plus louable. L'infortuné Paget respirait encore, et a pu remercier ceux qu'il considérait comme ses sauveurs.

En les voyant arriver à lui, il a pu se soulever encore : « Oh ! les bons gendarmes, c'est-à-dire en tendant les bras, vous venez donc me sauver la vie ! »

Il était presque nu; ses vêtements, raidis par le froid, se brisaient sous le doigt comme du verre léger à la moindre pression. On le souleva, il put faire environ 800 mètres, soutenu de chaque côté. Puis il s'évanouit et glissa lourdement à terre. Les gendarmes le chargèrent sur leurs épaules; on fit ainsi quatre kilomètres, tombant à chaque pas, arrêté par les éboulements; les forces défailaient à tous. On s'arrêta; Paget revint à lui; on voulut le faire manger, ses mâchoires étaient déjà paralysées. On le dressa sur ses jambes, il ouvrit les yeux, poussa un râlement et mourut.

Paget laisse derrière lui une veuve et 4 enfants en bas âge.

Le directeur du bureau de la presse à Vienne a fait saisir tous les journaux français, belges et anglais, annonçant que les bœufs gras du carnaval de 1860, à Paris, se nommaient Pafestre, Magenta et Solferino.

L'Akhbar, d'Alger, donne ces détails sur un drame horrible qui s'est passé ces jours-ci dans le douar de Tatraout, fraction des Charrers (Ténès) :

Ce douar, habité par les familles des Ouled-el-Harbi et Ouled-ben-Aouda, toutes deux unies par les liens du sang, avaient, jusque dans ces derniers temps, vécu dans la plus parfaite intimité, lorsqu'un jugement rendu par le cadi, au sujet d'un terrain de vaine pâture, vint jeter la haine et la division entre ces deux familles.

Le 7 du courant, vers quatre heures du soir, Djillali-ben-el-Harbi aperçoit Maiza-ben-el-Akeub, faisant paître son troupeau dans le terrain objet de la querelle. Il s'arme aussitôt d'un pistolet et veut faire sortir le troupeau du champ. Maiza-ben-el-Akeub s'y oppose; une querelle s'engage, et c'est alors que Djillali décharge son pistolet à bout portant sur Maiza. Celui-ci tombe mort. Son père, qui accourt pour lui prêter secours est frappé mortellement d'un coup de couteau en pleine poitrine par l'assassin de son fils.

Aux cris poussés par les deux victimes, tous les hommes du douar sortent de leurs tentes et accourent sur les lieux. Un combat acharné s'engage; six hommes tombent encore grièvement blessés. Djillali, qui était d'une force herculéenne, allait probablement faire encore de nouvelles victimes, quand le jeune Mohamed-ben-Aouda, frère de Maiza-ben-el-Akeub, décharge sur lui un pistolet à bout portant. La mort de Djillali mit fin à cette lutte sanglante.

La justice s'est immédiatement transportée sur les lieux et a opéré l'arrestation de tous les combattants. Les blessés ont été évacués sur l'hôpital de Ténès. Deux sont déjà morts des suites de leurs blessures, ce qui porte jusqu'à cinq le nombre des victimes de cette lutte sanglante. Deux autres sont dans un état désespéré.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Parmi tous les produits dont les annonces remplissent depuis quelque temps la quatrième page des journaux de France et de l'étranger, il en est un qui mérite de fixer l'attention des lecteurs, en raison des véritables services qu'il rend, et qui justifie complètement la vogue dont il est l'objet : c'est l'EAU TONIQUE DE CHALMIN.

Elle est employée avec un grand succès contre les démanégeaisons, sensibilité de la peau, PELLICULES SCALPELLES, causes provoquant la chute et la décoloration des cheveux; par ses propriétés régénératrices, cette miraculeuse composition favorise la production de nouveaux cheveux, leur rend souplesse et brillant, et retarde le blanchiment.

Cette préparation hygiénique combat avec succès les effets corrosifs produits par la transpiration, et auxquels ne peuvent résister les chevelures les plus abondantes.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs communication des propriétés d'un produit qui a mérité le surnom d'incomparable, et qui joint la plus grande faveur parmi le monde élégant de l'Europe, et nous les invitons, s'ils veulent conserver une belle chevelure, à faire un usage journalier de cette précieuse découverte.

Mercuriale du marché aux grains de Lille DU 22 FÉVRIER 1860.

Table with 2 columns: Grain type and Price. Includes items like Blé blanc vendu, Blé macaux id., Prix extrême du blé blanc, etc.

Prix moyen (à l'hect.) des marchés du département, plus Arras.

Table with 3 columns: Category, Blé blanc, Blé macaux. Includes Semaine courante, Semaine précédente, Hausse.

TAXE DU PRIX DU PAIN

Table with 2 columns: Pain type and Price. Includes Pain de ménage, Pain de 2e qualité, Pain blanc, etc.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Produits de la semaine du 5 au 11 février 1860.

Table with 2 columns: Product and Quantity/Value. Includes Nombre de voyageurs, Produit des voyageurs, Bagages, etc.

Semaine correspondante de 1859.

Table with 2 columns: Product and Quantity/Value. Includes Nombre de voyageurs, Produit des voyageurs, Bagages, etc.

Différence en plus pour 1860. Soit : 2 65 %.

Produit par kilomètre.

Table with 2 columns: Year and Product. Includes 1860 — 964 kilomètres exploités, 1859 — 919 idem.

Différence en moins pour 1860. Soit : 2 10 %.

Table with 2 columns: Year and Product. Includes Produit total du 1er (1860), (1859).

Différence en plus pour 1860. Soit : 5 87 %.

THÉÂTRE DES AMATEURS

Dimanche 26 février, spectacle à 5 h. 3/4: 1. UN DUEL sous le CARDINAL de RICHELIEU, drame-comédie en 3 actes.

2. LES FILLES DE MARBRE, drame en 4 actes 3. TANT VA L'AUTRUCHE A L'EAU, à-propos militaire mêlé de couplets.

— Lundi 27, à 6 heures : (Abonnements et entrées de faveur généralement suspendus.)

Au bénéfice de M<sup>me</sup> Felix.

- 1. LE CACHEMIRE VERT, comédie en un acte. 2. LE MOULIN A PAROLES, vaud. en un acte. 3. LES PREMIÈRES ARMES DE RICHELIEU, comédie-vaudeville en 2 actes. 4. AH! IL A DES BOTTES BASTIEN, v. 1 acte.

Prix des places : Première galerie, 1 f. 50 c. - Stalles de parquet, 1 f. 50 c. - Parquet, 1 f. - Amphithéâtre, 75 c. - Parterre, 50 c.

Incessamment, LE MARCHAND DE COCO, pièce nouvelle.

CIRQUE F. LALANNE

Situé Marché au Charbon, à Roubaix.

Dimanche 26 février, à 7 heures 1/2 : GRANDE CHASSE AU CERF. ARLEQUIN STATUE, pantomime. L'ÉCHELLE ENCHANTÉE. L'HOMME AU CANON.

EXERCICES par plusieurs sujets. Prix des places : Stalles, 2 f. 50 ; premières, 1 f. 50 ; secondes, 1 f. ; galeries, 50 c.